



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Russie

Question écrite n° 39161

Texte de la question

M. Michel Noir appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les remboursements des emprunts russes. En 1994, la confidentialité qu'exigeait le traitement de ce contentieux ne permettait pas d'obtenir des informations précises. Aujourd'hui, il est nécessaire d'informer les détenteurs de ces emprunts, des résultats obtenus à l'issue des négociations entre la France et la Russie. La Russie s'est engagée à régler ce contentieux. Il le remercie de bien vouloir lui apporter toute information utile concernant le règlement de ce dossier.

Texte de la réponse

Le dossier des emprunts russes fait l'objet d'une attention toute particulière de la part du Gouvernement. La signature à Paris, le 7 février 1992, du Traité entre la France et la Russie a constitué un pas significatif dans le traitement des emprunts russes. Ce traité stipule en effet, dans son article 22, que la « République française et la Fédération de Russie s'engagent à s'entendre, si possible dans des délais rapides, sur le règlement des contentieux soulevés par chaque partie relatifs aux aspects financiers et matériels des biens et intérêts des personnes physiques et morales des deux pays ». La situation n'a pas évolué dans la période qui a suivi, largement du fait des difficultés nées de l'éclatement de l'ex-U.R.S.S. Les autorités françaises ne manquent néanmoins pas d'exprimer auprès des autorités russes la sensibilité de l'opinion publique française à ce problème et la nécessité absolue d'aboutir à un règlement de la question des emprunts russes. Le Président de la République, le Premier ministre ont eu l'occasion d'évoquer cette question avec le gouvernement russe lors de récents déplacements à Moscou. Les autorités françaises se tiennent prêtes à répondre à toute ouverture de la partie russe, en vue de trouver une solution acceptable pour chacun. Pour le bon déroulement des échanges sur ce sujet, qui seront nécessairement longs et complexes, il est difficile d'apporter davantage de précisions sur l'avancement du dossier. Dès que des progrès suffisamment substantiels auront pu être accomplis, l'information sera communiquée à l'association française des porteurs d'emprunts russes comme aux autres associations concernées.

Données clés

Auteur : [M. Noir Michel](#)

Circonscription : - NI

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39161

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2805

Réponse publiée le : 15 juillet 1996, page 3838